

SICAV AVENIR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2026

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV AVENIR arrêtés au 31 mars 2026 faisant apparaître un total bilan de 1 183 213 Dinars et un actif net de 1 149 001 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 Mars 2026, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV AVENIR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV AVENIR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté qu'au 31 mars 2026, les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **26,59%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 24 avril 2026

Le commissaire aux comptes

ABC Audit & Conseil

BILAN
Au 31 Mars 2026
(Unité : Dinar Tunisien)

		<u>NOTE</u>	<u>31/03/2026</u>	<u>31/03/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
<u>ACTIF</u>					
AC1	Portefeuille titres	<u>4-1</u>	868 105	919 402	900 829
a-	Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		190 389	176 030	183 852
b-	Obligations et Valeurs assimilées		677 716	743 372	716 977
AC2	Placements monétaires et disponibilités		314 560	265 295	261 941
a-	Placements monétaires	<u>4-3</u>	202 606	202 704	242 971
b-	Disponibilités	<u>4-9</u>	111 953	62 591	18 970
AC3	Créances d'exploitation	<u>4-10</u>	548	871	1 025
TOTAL ACTIF			1 183 213	1 185 568	1 163 795
<u>PASSIF</u>					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	<u>4-7</u>	2 684	2 700	3 578
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	<u>4-11</u>	31 527	29 903	26 151
TOTAL PASSIF			34 212	32 603	29 729
<u>ACTIF NET</u>					
CP1	CAPITAL	<u>4-5</u>	1 099 206	1 098 580	1 092 636
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	<u>4-6</u>	49 795	54 385	41 430
a-	Sommes distribuables des exercices antérieurs		41 353	43 100	19
b-	Sommes distribuables de l'exercice		8 442	11 285	41 411
TOTAL ACTIF NET			1 149 001	1 152 965	1 134 066
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 183 213	1 185 568	1 163 795

ETAT DE RESULTAT
Au 31 MARS 2026
(Unité : Dinar Tunisien)

	<u>Note</u>	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
PR1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>4-2</u>	12 306	15 234	57 251
a - Dividendes		0	2 455	6 662
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 306	12 778	50 589
PR2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>4-4</u>	4 082	3 862	16 162
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>16 388</u>	<u>19 096</u>	<u>73 413</u>
CH1 <u>Charges de gestion des placements</u>	<u>4-8</u>	-1 960	-1 969	-7 891
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>14 429</u>	<u>17 127</u>	<u>65 522</u>
CH2 <u>Autres charges d'exploitation</u>	<u>4-12</u>	-5 980	-5 843	-24 105
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>8 448</u>	<u>11 285</u>	<u>41 417</u>
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-6	0	-6
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>8 442</u>	<u>11 285</u>	<u>41 411</u>
PR4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		6	0	6
* Variation des +/- value potentielles sur Titres		8 594	3 505	-3 330
* +/- Values réalisées sur cession des titres		0	1 136	2 153
* Frais de négociation des titres		0	0	-20
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>17 043</u>	<u>15 926</u>	<u>40 220</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 Mars 2026

(Unité : Dinar Tunisien)

<u>DESIGNATION</u>	Période du 01/01/2026 au 31/03/2026	Période du 01/01/2025 au 31/03/2025	Période du 01/01/2025 au 31/12/2025
<u>AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION</u>	17 043	15 926	40 220
a - Résultat d'exploitation	8 448	11 285	41 417
b - Variation des +/-val potentielles sur titres	8 594	3 505	-3 330
c - +/-Val réalisées sur cession de titres	0	1 136	2 153
d - Frais de négociation de titres	0	0	-20
<u>AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0	0	-43 081
<u>AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-2 108	0	-111 710
a- SOUSCRIPTIONS	0	0	540 260
* Capital (souscriptions)	0	0	615 220
* Régularisation des sommes non distrib.	0	0	-82 502
* Régularisations des sommes distrib	0	0	7 542
b- RACHATS	-2 108	0	-652
* Capital (rachats)	-2 035	0	-738 264
* Régularisation des sommes non distrib.	10	0	100
* Régularisations des sommes distrib	-83	0	-14
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 935	15 926	-2 973
<u>AN4 ACTIF NET</u>			
a - Début de période	1 134 066	1 137 039	1 137 039
b - Fin de période	1 149 001	1 152 965	1 134 066
<u>AN5 NOMBRE D'ACTIONS</u>			
a - Début de période	20 406	20 408	20 408
b - Fin de période	20 368	20 408	20 406
VALEUR LIQUIDATIVE	56,412	56,496	55,575
<u>AN6 TAUX DE RENDEMENT</u>	1,51%	1,40%	3,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 MARS 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des Finances, en date du 31 Décembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2026, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Mars 2026, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse

à la date du 31 Mars 2026, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Mars 2026.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Mars 2026, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit:

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026 à 868 105 DT contre 919 402 DT au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Coût d'acquisition	864 602	917 429	901 602
Actions et droits rattachés	171 308	171 308	171 308
Titres OPCVM	45 168	30 729	45 168
Obligations et valeurs assimilées	648 126	715 392	685 126
Plus ou moins-values potentielles	-22 485	-24 244	-31 079
Actions et droits rattachés	-27 799	-26 894	-33 629
Titres OPCVM	1 712	887	1 005
Obligations et valeurs assimilées	3 602	1 763	1 545
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	25 988	26 218	30 306
Total	868 105	919 402	900 829

L'état détaillé du portefeuille est présenté en **Annexe 1**.

4-2 **Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG):**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, SICAV AVENIR présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a-Mode de gouvernance :

La gouvernance ESG de SICAV AVENIR s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, son gestionnaire la société « STB Finance » et son dépositaire la Société Tunisienne de Banque « STB ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La société « STB Finance », en sa qualité de société de gestion, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Société Tunisienne de Banque « STB », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV assurera la supervision globale des risques, y compris les risques

liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b-Stratégie ESG :

En tant que SICAV, SICAV AVENIR est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c-Gestion des risques et opportunités ESG :

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d-Indicateurs ESG :

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la SICAV AVENIR prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

4- 3 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 12 306 DT pour la période allant du 01/01/2026, au 31/03/2026, contre un montant de 15 234 DT du 01/01/2025, au 31/03/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Revenus des actions	0	2 455	4 880
Revenus des Titres OPCVM	0	0	1 782
Revenus des Obligations et valeurs assimilées	12 306	12 778	50 589
Total	12 306	15 234	57 251

4-4 Note sur les placements monétaires

Ce poste s'élève à 202 606 DT au 31/03/2026 contre 202 704 au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Placement à Terme	202 606	202 704	202 647
Bons de Trésor à Court Terme	0	0	40 324
Total	202 606	202 704	242 971

4-4-1 : Placements à Terme :

Ce poste s'élevé à 202 606 DT au 31/03/2026 contre 202 704 au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Placement au 27/04/2026 (Taux 9,29%) 91 jours	202 606	0	0
Placement au 28/04/2025 (Taux 9,79%) 91 jours	0	202 704	0
Placement au 26/01/2026 (Taux 9,29%) 91 jours	0	0	202 647
Total	202 606	202 704	202 647

4-5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires totalisent 4 082 DT pour la période allant du 01/01/2026, au 31/03/2026, contre 3 862 DT du 01/01/2025, au 31/03/2025, et détaillent comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Intérêts/Placements à terme (*)	3 665	3 862	15 295
Intérêts/ Comptes de dépôt (*)	21	0	144
Intérêts/Bons de Trésor à Court Terme	396	0	723
Total	4 082	3 862	16 162

(*) Les données comparatives ont été défalquées pour une meilleure comparabilité.

4-6 Note sur le capital

Capital au 01-01-2026	
- Montant	1 092 636
- Nombre de titres	20 406
- Nombre d'actionnaires	17
Souscriptions	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre d'actionnaires nouveaux	0
Rachats effectués	
- Montant	-2 024
- Nombre de titres	38
- Nombre d'actionnaires sortants	6
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	8 594
- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0

- Frais de négociation de titres 0

Capital au 31-03-2026

- Montant 1 099 206
- Nombre de titres 20 368
- Nombre d'actionnaires 11

4-7 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Sommes distribuables de l'exercice en cours	8 442	11 285	41 411
Sommes distribuables des exercices antérieurs	41 353	43 100	19
	49 795	54 385	41 430

4-8 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026, à 2 684 DT contre 2 700 DT au 31/03/2025, et se détaille ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
- Gestionnaire	576	580	569
- Dépositaire	2 109	2 120	3 009
Total	2 684	2 700	3 578

4-9 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2026, au 31/03/2026, 1 960 DT contre 1 969 DT du 01/01/2025, au 31/03/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
- Rémunération du gestionnaire	1 669	1 678	6 711
- Rémunération du dépositaire	291	291	1 180
Total	1 960	1 969	7 891

4-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026, à 111 953 DT contre 62 591 DT au 31/03/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Avoirs en banque	111 953	62 591	18 970
Total	111 953	62 591	18 970

4-11 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026, à 548 DT contre 871 DT au 31/03/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Dividendes à recevoir	0	348	348
Retenue à la source sur BTA	548	321	548
Retenue à la source sur Obligations	0	202	129
Total	548	871	1 025

4-12 Autres Crédeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2026, à 31 527 DT contre 29 903 DT au 31/03/2025, et se détaille comme suit :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
TCL	154	93	131
Jetons de présence	14 104	13 421	11 593
Honoraires (CAC)	8 529	7 542	7 042
Autres crédeurs (CMF)	98	99	97
Etat retenue à la source	98	42	46
Publications diverses	8 545	8 706	7 241
Total	31 527	29 903	26 151

4-13 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2026, au 31/03/2026, à 5 980 DT contre 5 843 DT du 01/01/2025, au 31/03/2025, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	1 486	1 486	6 028
- Redevance CMF	280	282	1 128
- TCL	52	59	735
- Jetons de présence	2 511	2 511	10 183
- Publicité et publications	1 298	1 504	6 006
- Autres charges	353	0	25
Total	5 980	5 843	24 105

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 31/03/2026

(Unité : en Dinars Tunisiens)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2026	% Actif	% Actif Net
Actions			171 308,252	143 509,574	12,13%	12,49%
TN0007630015	SOTUVER	2 500	30 417,210	43 437,500	3,67%	3,78%
TN0002600955	STB	11 000	42 925,000	46 365,000	3,92%	4,04%
TN0007570013	EURO CYCLES	3 000	53 345,040	34 233,000	2,89%	2,98%
TN0007630015	SOTIPAPIER	7 673	44 621,002	19 474,074	1,65%	1,69%
Titres émis ou garantis par l'Etat			565 425,700	591 188,179	49,95%	51,45%
TNNI3UPDYO12	EMP NAT 2023 T2 AF	2 077	19 685,400	21 455,711	1,81%	1,87%
TNGB6J5LA0W7	EMP NAT 2024 T2 AF	1 500	15 000,000	16 025,754	1,35%	1,39%
TN0008000838	EMPT NAT 2021 B	1 500	150 000,000	157 898,302	13,34%	13,74%
TN0008000846	EMPT NAT 2021 C	120	120 000,000	126 390,444	10,68%	11,00%
TN0008000887	EMPT NAT 2 2021 A	300	1 485,000	1 556,027	0,13%	0,14%
TN5XXZZ454U2	EPT NAT 1 2022 CF	2 000	150 000,000	150 388,931	12,71%	13,09%
TNZBXQU5RZ91	EPT NAT 3 2021 AF	100	475,000	497,023	0,04%	0,04%
TNSUXW7EBUQ0	EPT NAT 3 2021 AV	1 954	9 183,800	9 684,783	0,82%	0,84%
TNYZO6UGUZ33	EPT NAT 3 2021 BF	209	19 804,000	21 271,911	1,80%	1,85%
TN5QHXZ8T348	EPT NAT 3 2021 BV	107	10 004,500	10 903,813	0,92%	0,95%
TNN0SOORH1F1	BTA 8,25% 14 JUIN 2031	73	69 788,000	75 115,480	6,35%	6,54%
Obligations			82 700,000	86 527,329	7,31%	7,53%
TNIKWGWIVBC2	ATL 2024-1	250	20 000,000	21 456,767	1,81%	1,87%
TN0002601219	STB 2020-1 C FIXE	300	12 000,000	13 009,710	1,10%	1,13%
TNL6Z2LXMEP5	STBSUB 2021-1 D	387	38 700,000	39 167,921	3,31%	3,41%
TN0002102150	TLF 2021-1 FIXE	600	12 000,000	12 892,931	1,09%	1,12%
TITRES OPCVM			45 167,850	46 879,756	3,96%	4,08%
TN3A0J4BTFV3	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	276	30 728,950	31 738,896	2,68%	2,76%
TN0002600963	SICAV EPARGNANT	140	14 438,900	15 140,860	1,28%	1,32%
Total Général			864 601,802	868 104,838	73,37%	75,55%